

Procès-Verbal du Conseil Municipal **du 27 Novembre 2023**

PRESENTS : M. ARNAUD Jean-Yves, Mme GARACHON Corinne, M. OLIVIER Pascal, M. BOYER-MAZUREL Yoann, Mme WITTRANT Sophie, Mme PEYNET Nathalie, M. MAZEROLLE Christian, Mme DUBOIS Jocelyne, M. DINYTASZ Dominique,

ABSENTS EXCUSES : Mme WALEWSKI Renée, Mme VALENTIN Jocelyne, M. MATHIEU Guillaume, Mme LEFEBVRE Émilie, M. MONTEIL Éric,

ABSENT NON EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOYER-MAZUREL Yoann,

Lecture du procès-verbal du 9 octobre et approbation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Guillaume MATHIEU 3^{ème} Adjoint, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal. Madame la Sous-Préfète doit nous faire parvenir son accord pour que sa démission soit effective.

Monsieur le Maire donne des nouvelles de Madame Jocelyne VALENTIN, elle ne pourra plus assumer son poste de 1^{er} Adjoint.

ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre

des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adhère aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- Autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAVALEMENT FACADES GENDARMERIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovations et de sécurisation de la gendarmerie (caserne et logements) sont terminés. Pour 2024, il souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour des travaux de ravalement de façades sur tous les bâtiments de la gendarmerie.

Des devis ont été demandés, l'entreprise ISOLE PRO serait la plus intéressante, le montant des travaux s'élèverait à la somme de 113 139.50 € HT soit 135 767.40 € TTC, il propose de demander un taux de subvention de 50%. Suivant la subvention accordée, les travaux seraient réalisés sur une ou deux tranches, Monsieur le Maire confirme qu'aucuns travaux ne sera réalisés si la commune n'obtient pas de subvention.

Le plan de financement sera le suivant :

Montant HT	113 139.50 €
Subvention Région attendue 50%	56 569.00 €
Commune	56 570.50 €

Les crédits pour cette opération seront prévus au compte 231 du budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- d'adopter le projet de rénovation et le plan de financement de l'opération,
- de solliciter auprès de la Région une subvention dans le cadre « Sécurité »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

LOGEMENT LES GRELINS « PAVILLON 1 »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement des Grelins Pavillon N°1 sera loué à partir du 1er décembre 2023. Il rappelle les conditions de locations actuelles et demande si le Conseil souhaite apporter des modifications.

- Montant du loyer 430 euros,
- Provision sur charges de 20 euros,
- Le locataire devra mettre le compteur d'électricité et d'eau à son nom,
- Les aides de la CAF concernant le logement seront directement versées à la commune,
- Une demande de FSL sera faite si nécessaire,
- L'assurance du logement sera demandée à la signature du bail,
- Un état des lieux « entrée et sortie » détaillé sera réalisé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Modifie le montant du loyer qui sera de 450 € au lieu de 430 € à partir du 1^{er} décembre 2023,
- Accepte les autres conditions de location,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS AU SMGF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de plusieurs membres du Comité Syndical du SMGF il est important que le Conseil désigne de nouveaux membres.

Sont désignés :

- Madame PEYNET Nathalie
- Monsieur MAZEROLLE Christian
- Monsieur BLANCHET Michel

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte cette proposition.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ACQUISITION DE MATERIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite acquérir en 2024 un rider HUSQVARNA (tondeuse), la superficie de tonte de la commune étant très importante. Plusieurs devis ont été demandés, le devis de la société VACHER est le plus intéressant pour un montant de 7 296 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider ce devis afin de garantir le prix, l'acquisition se fera en 2024 et les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte cette proposition.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE SIOULE ET MORGE

Vu la démission de Monsieur Guillaume MATHIEU délégué titulaire,

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge, chaque commune adhérente doit être représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, d'un délégué titulaire pour représenter la commune au Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

Compte-tenu du résultat du vote,

Monsieur DINYTASZ Dominique est élu délégué titulaire, pour rappel Monsieur BOYER-MASUREL Yoann est également délégué titulaire et Monsieur ARNAUD Jean-Yves est délégué suppléant.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SICTOM DES COMBRAILLES

Vu la démission de Monsieur Guillaume MATHIEU délégué titulaire,

Conformément aux statuts du SICTOM des Combrailles, chaque commune adhérente doit être représentée par deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire pour représenter la commune au SICTOM des Combrailles.

Compte-tenu du résultat du vote,

Madame Jocelyne DUBOIS est élue déléguée titulaire, pour rappel Monsieur ARNAUD Jean-Yves est également délégué titulaire.

MODIFICATION CONTRAT AFFERMAGE SITE DES TARTEAUX

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la société J&J CAMPS demandant une modification de leur contrat de délégation de service public pour le site des Tarteaux. Cette modification concerne uniquement la gestion de l'activité Bar/Snack.

La société J&J CAMPS souhaite mettre en place une sous traitance commerciale pour la partie Bar/Snack par un professionnel de la restauration ce qui devrait permettre un développement supplémentaire de l'activité hébergements (gites-camping).

Le contrat actuel ne prévoyant pas cette possibilité, un avenant doit être rédigé. Des devis seront demandés pour réaliser celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE la modification du contrat uniquement sur la partie Bar/Snack.

DEMANDE que des devis soient demandés pour réaliser cet avenant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE

Afin de permettre le règlement des études du foyer rural et des jardins de l'Abbaye, ainsi que le remboursement de caution d'un logement une décision modificative doit être prise au niveau du budget.

Diminution de crédit au compte 23131 : - 80 589 €

Augmentation de crédit au compte 2031 : + 80 159 €

Augmentation de crédit au compte 165 : + 430 €

Comptes	Libellés	Vote BP	Cumul DM	Total budget	Historique	Restes
C001	Résultat reporté ou anticipé	163 622,08 €	0,00 €	163 622,08 €	0,00 €	163 622,08 €
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	163 622,08 €	0,00 €	163 622,08 €	0,00 €	163 622,08 €
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	691,61 €	-691,61 €
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	691,61 €	-691,61 €
C041	Opérations patrimoniales	66 950,00 €	0,00 €	66 950,00 €	66 946,54 €	3,46 €
21318	Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 946,54 €	-66 946,54 €
23131	Immo. corporelles en cours - Constructions	66 950,00 €	0,00 €	66 950,00 €	0,00 €	66 950,00 €
C10	Dotations, fonds divers et réserves	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €
C16	Emprunts et dettes assimilées	15 308,00 €	430,00 €	15 738,00 €	15 187,67 €	550,33 €
1641	Emprunts en euros	14 738,00 €	0,00 €	14 738,00 €	14 737,67 €	0,33 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	570,00 €	430,00 €	1 000,00 €	450,00 €	550,00 €
C20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	80 159,00 €	90 159,00 €	1 368,00 €	88 791,00 €
2031	Frais d'études	10 000,00 €	80 159,00 €	90 159,00 €	1 368,00 €	88 791,00 €
C204	Subventions d'équipement versées	166 252,00 €	0,00 €	166 252,00 €	65 893,00 €	100 359,00 €
2041582	Autres équipements - Bâtiments et installat'	166 252,00 €	0,00 €	166 252,00 €	65 893,00 €	100 359,00 €
C21	Immobilisations corporelles	210 385,00 €	0,00 €	210 385,00 €	176 261,14 €	34 123,86 €
2128	Autres agencements et aménagements	42 097,00 €	0,00 €	42 097,00 €	42 631,20 €	-534,20 €
21312	Bâtiments scolaires	84 144,00 €	0,00 €	84 144,00 €	82 753,56 €	1 390,44 €
21318	Autres bâtiments publics	34 716,00 €	0,00 €	34 716,00 €	14 554,63 €	20 161,37 €
21381	Autres constructions (OR)	17 277,00 €	0,00 €	17 277,00 €	10 776,01 €	6 500,99 €
21538	Autres réseaux	5 300,00 €	0,00 €	5 300,00 €	0,00 €	5 300,00 €
21571	Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 600,00 €	-6 600,00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	12 351,00 €	0,00 €	12 351,00 €	6 966,00 €	5 385,00 €
2184	Mobilier	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	8 628,00 €	-1 128,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	3 351,74 €	3 648,26 €
C23	Immobilisations en cours	161 051,00 €	-80 589,00 €	80 462,00 €	6 288,00 €	74 174,00 €
23131	Immo. corporelles en cours - Constructions	138 051,00 €	-80 589,00 €	57 462,00 €	6 288,00 €	51 174,00 €
2315	Installat', matériel et outillage techni	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €
C27	Autres immobilisations financières	50,00 €	0,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	50,00 €	0,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
000203	BATIMENTS COMMUNAUX	134 000,00 €	0,00 €	134 000,00 €	130 469,61 €	3 530,39 €
23131	Immo. corporelles en cours - Constructions	134 000,00 €	0,00 €	134 000,00 €	130 469,61 €	3 530,39 €
	Total général	971 618,08 €	0,00 €	971 618,08 €	463 105,57 €	508 512,51 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Boutique Menatoise**

Les membres du Conseil demande à Monsieur le Maire de recevoir l'association. La question de l'augmentation du loyer sera mise à l'ordre du jour.

- **Commission Communication**

Monsieur M. Guillaume MATHIEU étant président de cette commission et Mme Jocelyne VALENTIN étant membre il faut prévoir leur remplacement.

Décision du Conseil

- Seront membres de la commission : Sophie WITTRANT, Jocelyne DUBOIS, Jean-François CANCELLIERI, Nathalie PEYNET et Yoann BOYER-MAZUREL.
- Président de la commission : Jocelyne DUBOIS

Une réunion aura lieu rapidement pour la préparation du bulletin qui devrait être terminé courant janvier 2024.

Les cartes de vœux seront à distribuer en même tant que le coupon réponse du repas des aînés et avant le 13 janvier 2024.

Avec l'accord du Conseil Municipal, M. Jean-François CANCELLIERI facturera ses prestations pour le travail effectué.

- **Voirie**

Le dossier FIC 2024 doit parvenir au Conseil Départemental avant le 31 décembre 2023.

Les travaux 2023 non terminés seront reportés sur 2024 pour un montant de 80 467 €, subvention restante 32 187 € soit à la charge de la commune 48 280 €.

M. Pascal OLIVIER propose de valider les travaux suivant pour 2024 :

Les Paillets-Biesse-Rue du Levant-Rue de l'Enfer-Rue-Passage des Martinets-Malmouche-Chatelut.

Le montant des travaux s'élève à 79 015 €, taux de subvention si accordée 40% soit 31 606 €, restera à la charge de la commune 47 409 €.

- **Logements**

Suite au départ d'un locataire, un logement du bourg peut être remis à la location, M Dominique DINYTASZ demande si le conseil envisage de faire des travaux avant.

Décision du Conseil

- Vérifier l'état du logement et faire des travaux si nécessaire.

- **Chantier Insertion « La REMAILLE »**

« Entretien du Petit Patrimoine »

Les travaux de rénovation du lavoir en haut du Bourg sont en cours. La commune aura le chantier d'insertion pendant environ 30 jours pour un montant de 3 750 € + achat des matériaux.

S'il reste des reliquats de jours, M. le Maire propose de faire rénover un puits au village du Piogat.

- **Travaux en cours :**

- Le broyage et en cours,
- Le chauffe-eau de l'école doit être fermé,
- L'étude de faisabilité du foyer rural avance bien, le rapport devrait être rendu avant la fin de l'année.

- **Repas des Aînés**

Mme Nathalie PEYNET donne le compte rendu de la commission sociale du 15 novembre.

Le repas dansant des aînés du 27 janvier 2024 aura lieu à la salle des fêtes avec un menu servi à

table comme l'année 2023 et sera préparé par le restaurant DESMAISON.

Seront conviées au repas les personnes de 65 ans et plus (nées en 1958) et leur conjoint, les membres de la commission sociale et leurs conjoints ainsi que les membres du conseil municipal et leurs conjoints.

Les employés communaux ne seront pas conviés ce jour, car ils sont invités par M. Jean Yves ARNAUD, Maire, courant décembre 2023.

Pour les personnes non présentes (ne voulant pas venir ou ne pouvant pas), un colis leur sera distribué. Il est à noter que les personnes inscrites pour le repas mais qui ne seront pas présentes le jour J, n'auront pas de colis.

Il est décidé que le colis sera identique à 2023, et préparé par l'huilerie de Blot. Celui distribué aux personnes en Ehpad sera préparé par la pharmacie PALLON.

Un coupon « réponse » sera distribué à toutes les personnes début janvier 2024.

L'animation sera assurée par l'orchestre de Michel FOUGEROUX. Il leur sera demandé seulement un fond sonore pendant le repas afin que tout le monde puisse se parler.

Il a été demandé aux conseillers de faire un retour des nouveaux résidents susceptibles de remplir les conditions d'attribution du repas.

Mme Nathalie PEYNET informe le conseil que Christian DESMAISON a proposé 3 menus, le choix du repas sera fait par la commission.

- **Marché de Noël**

Le Marché de Noël aura lieu le 9 décembre 2023 de 10h à 16heures,

Prévoir des branches de sapins et de houx pour décorer,

Installation des barnums, tables, éclairagele vendredi 8 décembre, les personnes qui souhaitent venir aider seront les bienvenues.

- **Divers**

- Mme Corinne GARACHON remplacera Mme Jocelyne VALENTIN dans la commission Ecole.
- Négociation toujours en cours pour l'achat de la boulangerie.
- Câbles France Télécom décrochés au Breuil, le secrétariat est chargé de faire le nécessaire pour ce dossier.
- Problème de taupes autour du terrain de foot, et présence de ragondins dans l'étang des Grelins, M. le Maire est en charge de ce dossier.
- Terrains nettoyés à Malmouche.
- Foyer rural, problème de nettoyage suite à une manifestation, Mme Corinne GARACHON doit contacter l'association.

Fin de séance : 20h30

Prochaine réunion : le 18 décembre